



La News' de Santé et Prévention BTP 35

ÉDITO



Chères entreprises adhérentes, chers collègues,

En ce début d'année 2025, au nom du Conseil d'Administration et de tout le personnel, je souhaite vous adresser mes vœux les plus sincères.

Que cette nouvelle année vous apporte la santé, des satisfactions personnelles et la réussite dans vos entreprises même si les perspectives économiques appellent à la plus grande prudence. 2024 a été une année de réorganisation interne pour notre Association et 2025 s'annonce comme une période riche en nouveaux défis.

Notre gouvernance et les 45 collaborateurs de Santé et Prévention BTP 35 se mobiliseront toute cette année pour faire face aux nombreuses évolutions de notre profession et répondre le mieux possible à vos demandes.

L'ouverture début janvier, d'un nouveau centre médical à Saint-Malo traduit la dynamique de notre Association et l'élargissement de son activité à l'ensemble du département de l'Ille et Vilaine, c'est ainsi 4000 salariés supplémentaires qui sont pris en charge par une nouvelle équipe pluridisciplinaire dédiée à plus de 400 entreprises du secteur Malouin à qui nous souhaitons la bienvenue.

Nous sommes également en route pour l'obtention d'une certification pour notre Service de Prévention et de Santé au Travail (AFNOR SPEC 2217) commune à toute la branche professionnelle de la Santé au Travail. Cette démarche d'assurance qualité témoigne de notre volonté d'amélioration continue et notre capacité à déployer une offre de services homogène et conforme à un référentiel métier.

Enfin, 2025 sera l'année du renouvellement de notre agrément auprès de la DREETS et de notre projet de service 2026-2030, élaboré par les équipes pour répondre au plus près à vos besoins de prévention des risques professionnels et du suivi individuel de vos salariés par nos professionnels de santé.

Très cordialement,

Yann ROTTIER,
Président de l'Association Santé et Prévention BTP 35

À LA UNE

DÉCLARATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DE VOS SALARIÉS, (SIR), (SIA) OU (SIS)...

...MODE D'EMPLOI

Les salariés bénéficient d'un suivi adapté à leur âge, à leur état de santé, à leurs conditions de travail et aux risques professionnels de leur poste.

Il existe différents types de suivis :

> SIS : Suivi Individuel Simple

Chaque salarié bénéficie d'un suivi adapté à son poste de travail et son état de santé :

- Tous les 5 ans
- Une attestation de suivi est remise au salarié

> SIR : Suivi Individuel Renforcé

Le salarié affecté à un poste présentant des risques particuliers pour sa santé ou sa sécurité est soumis à un Suivi Individuel Renforcé. Ce suivi médical concerne spécifiquement les salariés affectés à des postes à risques.

- Tous les 2 ans
- Un avis d'aptitude est remis au salarié

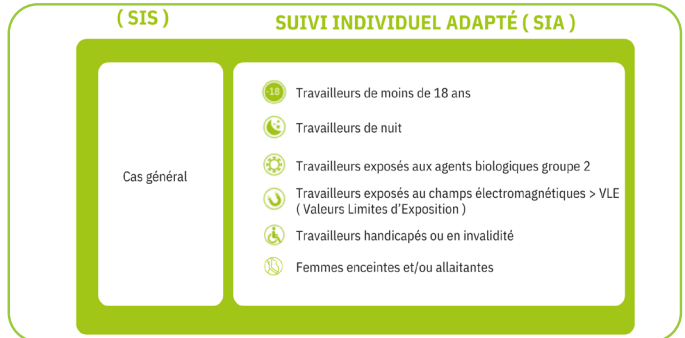
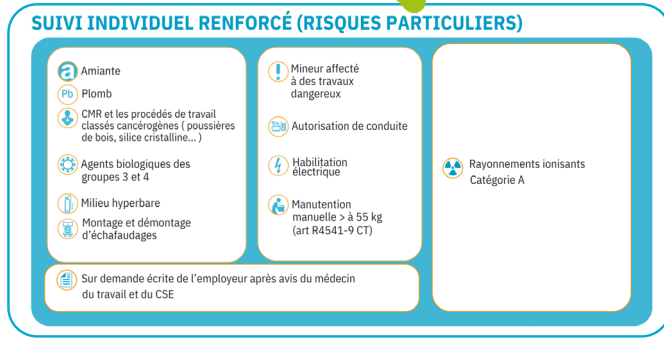
> SIA : Suivi Individuel Adapté

Ce suivi concerne les travailleurs dans des situations particulières de santé : en situation de handicap, travailleurs de nuit, femmes enceintes ou allaitantes ...

- Entre 3 à 5 ans
- Une attestation de suivi est remise au salarié

Chaque employeur doit déclarer au Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST), **le nombre de collaborateurs** et **l'intitulé de leurs postes** ainsi que les **risques professionnels** auxquels ils sont exposés, en cohérence avec l'évaluation des risques réalisée au sein de l'entreprise.

Pour vous aider à mieux comprendre :



En l'absence de déclaration des risques par l'employeur :

Lorsque l'employeur ne déclare aucun risque pour ses salariés, cela peut avoir des **conséquences importantes sur le suivi médical des travailleurs**, et entraîner un suivi individuel simple (SIS) sans prise en compte des risques particuliers. Cette omission entraîne une **orientation inappropriée de la visite médicale** ou en modifie la périodicité.

Pour en savoir plus :

Prenons l'exemple d'un **maçon exposé à la silice (Agent CMR)** :

Une **mauvaise déclaration des risques** liés à son activité générera :

- un suivi individuel simple (SIS) : au lieu d'un **suivi individuel renforcé (SIR)**
- une périodicité de son suivi tous les 5 ans : au lieu de **tous les 2 ans**
- une visite réalisée par un infirmier-e tout au long de sa carrière : au lieu d'**une alternance médecin du travail / infirmier-e**
- une remise de l'attestation de suivi : au lieu d'**une fiche d'aptitude**.



À VOS AGENDAS

RENCONTRES SANTÉ-TRAVAIL

La prévention en actions

Les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises organisent partout en France les **Rencontres Santé Travail** dédiées à la **prévention en entreprise**.

SAVE THE DATE
DU 24 AU 28 MARS 2025

Santé et Prévention BTP 35 vous propose toute la semaine des ateliers et webinaires :

- > **webinaire** : " **Tout le monde peut être concerné par l'amiante** " lundi 24 mars 2025, de 17h à 18h (multipartenaires)
- > **atelier Primo-adhérent** : **Rennes** mardi 25 mars 2025, de 13h30 à 14h30
- > **atelier TMS Gestes & Postures** : **Vitré** jeudi 27 mars 2025, de 08h30 à 12h30



S'INSCRIRE

- > **escape game TMS** : **Rennes & Vitré**
- > **sensibilisation RPS (jeu de plateau)** : **Rennes & Vitré**
- > **atelier JE RISQKOI (jeu de plateau)** : **Rennes**



Plus d'infos prochainement, Restez à l'écoute !

NOS AUTRES RENDEZ-VOUS



Retrouver l'ensemble de nos ateliers de prévention sur notre site internet !



Découvrir

LES RDV DU MAINTIEN EN EMPLOI



Le réseau d'acteurs pour la prévention de la désinsertion professionnelle s'organise pour vous proposer les RDV du maintien en emploi !

S'inscrire



4 février 2025

Santé au travail des femmes

Comprendre pour mieux agir

Webinaire interactif proposé par le groupe de travail du Plan Régional Santé au Travail de Bretagne
le 4 février 2025
08h30 – 10h30

S'inscrire

Santé et Prévention BTP 35
1 Allée du Bâtiment - 35 000 RENNES

www.santeprevention35.fr